



**CAPA**  
**Contestation Ultime des appréciations**  
**« Rendez-vous de carrière »**  
**Mardi 8 Mars 2022**

**Académie de NICE**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette CAPA est un rendez-vous ultime pour vous faire constater l'incompréhension des collègues malgré leur investissement professionnel.

La politique des quotas induite par le système PPCR limite le nombre de promotion à environ 30% des enseignants éligibles au PPCR.

Or, chaque année, en découvrant le tableau des promouvables, il apparaît que les enseignants évalués par leur référent pédagogique et disciplinaire sont qualifiés comme "compétents" et impliqués. L'académie peut se réjouir de compter dans ses rangs, des enseignants motivés et bienveillants prêts à s'investir pour leur mission de service public.

Pourtant, ces mêmes enseignants sont dans une attente : celle de la reconnaissance de leur travail, de leur motivation. Les enseignants sont des agents qui aiment penser que ces efforts permettront aussi à leur carrière d'avancer plus rapidement car d'une certaine façon : ils le méritent.

Est ce honteux d'avoir de l'ambition ? Est ce répréhensible de vouloir être attaché à ce que l'institution, qui en demande toujours plus, soit présente pour valoriser le dit enseignant?

Chaque année des déceptions. Chaque année de la colère grandissante. Chaque année le sentiment de non - reconnaissance, de mépris s'affichent effrontément.

Il faut entendre les réactions des collègues : « cette inspection a pour but de me nuire, de me rabaisser ».

Le PPCR, c'est la promotion au mérite, établi en fonction de critères et de quotas et non plus un barème transparent et contrôlable.

Il est risible d'entendre de tels propos alors que l'exemplarité ne règne pas au plus haut de notre hiérarchie. Nous rions, oui, de cette politique grossière et décevante.

En pleine tourmente Covid, le "Ibizagate", au delà de la portée symbolique de cette affaire, révèle aussi le sens des priorités qu'on accorde au quotidien enseignant.

Si notre propre ministre ne peut faire preuve d'empathie, vous ? Le pouvez-vous ?

Si notre ministre s'engage à ne pas entendre les revendications, vous le pouvez-vous?

Donc pas de budget, pas d'anticipation, une pandémie compliquée... alors on opte pour des solutions inadaptées. Des collègues en ASA reçoivent l'ordre de revenir baigner

dans le bain du COVID car l'administration ne peut assurer la continuité du service public puisqu'il n'y a aucun recrutement possible.

On rappelle des retraités qui étaient bien contents de fuir notre maison, on crée 6000 postes de contractuels recrutés pour quelques semaines ou quelques mois...

Et on se dit : tiens, on a des moyens !

Dans ce cadre sanitaire particulier, il aurait fallu aussi créer des postes en médecine de prévention.

**Prévoir, anticiper, sécuriser, cadrer** devrait être le mot d'ordre.

Toutefois, notre ministère excelle plutôt dans la communication récréative à BFM ou secrète au Parisien. Nos boîtes mail professionnelles sont plutôt fonctionnelles, alors ?

En terme de nouveauté, que dire de vos engagements du Grenelle ?

Attachons nous au point numéro 5 «**Bénéficiaire de nouveaux avantages sociaux** » avec dans les faits la création d'un comité d'entreprise nommé **Préau**, copié-collé de ce qui faisait avec la SRIAS.

Cette structure est peu utilisée par notre fonction publique mais elle n'en n'est pas moins gratuite et ici avec Préau il est nécessaire d'adhérer : un CE ouvert à ceux qui payent, n'est pas un CE..

Cela annonce-t-il aussi la disparition du Pass-Education et l'extinction des SRIAS qui eux fonctionnent comme de vrais CE ?

Puis observons, votre engagement « **Gérer les ressources humaines au plus près des territoires : les feuilles de route RH de chaque académie** ». Il est clairement mentionné qu'un grand plan d'attaque a été lancé en 2020 « **pour mieux informer, mieux écouter, mieux orienter et mieux répondre aux personnels** ».

Ajoutons que ceux voulant quitter notre maison ont de vraies difficultés à obtenir une rupture conventionnelle de contrat. Au prétexte sûrement pour l'administration des difficultés à les remplacer car les recrutements sont bien trop faibles.

D'après les chiffres de la DEPP en 2020-2021, au niveau national, 845 titulaires issus du 2<sup>nd</sup> degré et 692 stagiaires sur 2286 ont quitté le paquebot.

Combien sont-ils au niveau académique ?

On ne peut établir d'engagement sans moyen humain pour fonctionner.

A l'ordre du jour de cette ultime CAPA, nous étudions la situation de nos collègues qui ont réussi à braver les différents obstacles de recours, pour une contestation de leur appréciation finale.

**Action et Démocratie CFE-CGC** s'interroge toujours à partir de combien d'items «*Excellent*» l'administration fait le choix de basculer l'avis final en *Excellent* ?

C'est une donnée fiable que nous aimerions pouvoir communiquer aux collègues et cela permettra de mettre plus de transparence.

Cette année encore nous avons accompagné des collègues qui étaient évalués dans ce même champ disciplinaire avec une majorité d'items «*Excellent*» et qui ont un avis final «*Très Satisfaisant* » dû fait des quotas.

Que de temps perdu et d'énergie pour les collègues et leurs évaluateurs !

Et un accroissement du sentiment de déconsidération pour leur investissement en temps de covid !

Comment les services du DPE et du DRH vont expliquer aux collègues des corps du 2<sup>nd</sup> degré comme les PLP, CPE et Psyen pour le passage au 9<sup>ème</sup> échelon que l'avis « Excellent » ne suffit pas à obtenir un passage accéléré ?

Ce ne seront plus les commissaires paritaires puisque la CAPA de changement d'échelon a été mise en extinction et nous ne serons pas présents pour vérification et assurer notre mission de défense des personnels.

Le Rôle des commissaires paritaires est amputé.

Comment restaurer la confiance lorsque les collègues promouvables à la hors classe ont été informés via I-prof le 29 juillet 2021 de leur promotion ou de leur non promotion sans aucune autre explication ?

Comment restaurer la confiance, lorsque les collègues ayant changé d'échelons doivent attendre plusieurs mois pour obtenir le rattrapage financier ?

Comment restaurer la confiance lorsqu'il est impossible de siéger lors des groupes de travail congés formations (CPF), de postes adaptés, mutations ?

On note d'ailleurs un découragement des collègues dans leur demande de congé formation (en forte chute) car il faut de trop nombreuses années pour y parvenir.

Pour toutes ces raisons, **Action et Démocratie CFE-CGC** réaffirme sa demande de **l'abrogation du décret du 5 mai 2017** et l'abandon du PPCR qui conduit à des situations kafkaïennes et crée de l'injustice.

**Action et Démocratie CFE-CGC** demande **l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019** et donc **la restitution des compétences aux CAP dans le cadre des opérations de mutation et de promotion.**

**Action et Démocratie CFE-CGC** remercie les personnels des services du rectorat et plus particulièrement ceux du service de gestion des actes collectifs du DPE pour la qualité des échanges et leur disponibilité.